

COMMISSION « LOCAUX »

• PRINCIPES DE LA DEMARCHE

Les principes essentiels expliquant la création de cette commission fin 2010 et reconduit en 2011 sont les suivants :

- gérer la trésorerie du CDOMK 38 « en bon père de famille » et de fait passer d'un siège ordinal départemental en location à un achat alors même que l'Ordre se veut une institution pérenne
- permettre à terme, même si cela doit rester vrai dans l'intervalle, de ne pas handicaper le CDOMK 38 quant à ses missions par un poids trop important du budget local et frais afférents, d'autant qu'on ne peut savoir si les missions à venir ne seront pas plus nombreuses et avec d'autres coûts
- permettre, avec un cahier des charges très bien défini, d'optimiser l'espace et la fonctionnalité du siège du CDOMK 38, alors que c'est plus difficile en location.

Voici donc les principes qui ont sous-tendus la démarche naissante en 2010, peu envisageable auparavant, de par le CNOMK peu enclin à suivre les conseils départementaux ou du fait de la faiblesse d'apport basique.

• LES ETAPES FRANCHIES DEBUT 2012

Il est nécessaire de constater que la commission est en relation étroite avec le bureau du CDOMK 38, soit son exécutif. Le premier travail a consisté en l'établissement d'un cahier des charges portant sur les besoins en locaux spécifiques et surfaces correspondantes, la localisation et le niveau d'accès et/ou d'accessibilité pour les usagers de l'Ordre, sans oublier les bases comptables.

Fort de ces bases de recherche et de financement, donc d'engagement potentiel sur une durée restant encore à définir, sans oublier la situation financière saine et l'aval à priori du CNOMK, il était alors possible de lancer une recherche.

De plus, le travail de connaissance et d'approfondissement de deux dossiers ont permis d'affiner le cahier des charges et ensuite de lancer une campagne de recherche plus importante, dont les réponses ont commencé à être analysées. Bien évidemment le CDOMK 38 dans sa globalité en a été avisé.

• LES ETAPES A VENIR

L'année 2012 devait voir le dossier avancer sérieusement, la commission étant nécessairement en lien avec le bureau du CDOMK 38. Dès lors que le dossier technique était prêt, le CDOMK 38 opta pour ou contre tout dossier proposé. Et dès un choix posé, il y aurait obligatoirement le montage final avec formalités administratives et bancaires.

Viendrait ensuite la notion de suivi de l'opération de finalisation, de suivi des travaux sûrement nécessaires et l'optimisation de la fonctionnalité du nouveau siège. Une information des masseurs-kinésithérapeutes sera alors effectuée et la commission serait automatiquement dissoute.

C'est ce qui s'est passé avec la réalisation des aménagements du local et le déménagement début 2014 au 27 rue René Cassin Immeuble Boréal 38120 Saint-Egrève, mais l'achat étant encore différé après juin 2015. Le dossier a ensuite été suivi par le Bureau en lien avec le CNOMK.